

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE (CAPPEI) : SESSION 2020

DATES D'INSCRIPTION :

Du lundi 04 novembre 2019 au mercredi 04 décembre 2019

**Le dossier d'inscription doit être transmis le mercredi 4 décembre 2019
à 16h00 (dernier délai)**

**Le dossier de pratique professionnelle doit être remis le 31 mars 2020
à 16h00 (dernier délai)**

**Vice-rectorat de Mayotte – DEC
A l'attention de Mme Soilhati ABDALLAH
Rue Sarahangué BP76 97600 Mamoudzou**

TEXTES DE REFERENCE :

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).
- Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal :

Localité :

Téléphone

Portable

Adresse mail :

Enseignement Public Enseignement Privé 1^{er} degré 2nd degré

(*) Cocher la case correspondant à votre situation)

Appartenance au corps (*)

Titulaires Certifiés Agrégés CAPLP Contractuels CDI

Discipline actuelle d'enseignement :

Etablissement d'exercice :

PARCOURS SOUHAITÉ :

PARCOURS : Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou enseigner en unité d'enseignement (UE) d'établissement ou service médico-social ou sanitaire :

- Troubles des fonctions cognitives (TFC)
- Troubles du spectres autistique (TSA)
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)

PARCOURS : enseigner en SEGPA ou en EREA. Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé (CEF)

PARCOURS : Enseigner dans les réseaux d'aides Spécialisées aux élèves en difficultés (RASED)

(*) Cocher la case correspondant à votre situation)

Le dossier doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé.
- Une copie de l'arrêté de titularisation ou du contrat à durée indéterminée.
- Une photocopie du 2CA-SH pour les titulaires de ce diplôme qui désirent présenter le CAPPEI.
- Une copie de pièce d'identité

CANDIDATS DEJA TITULAIRES D'UN 2CA-SH

Les enseignants titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH) exerçant leurs fonctions dans les établissements scolaires et les établissements et services mentionnés peuvent obtenir le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) en se présentant à la seule épreuve 3 du CAPPEI.

MESURE TRANSITOIRE :

Les enseignants du second degré affectés dans les classes spécialisées sans détenir le 2CASH

Pendant une durée de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret (13/02/2017 au 12/02/2022), les enseignants du second degré mentionnés à l'article 2 qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et contribuant à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement peuvent obtenir le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) en se présentant à la seule épreuve 1 du CAPPEI mentionnée ci-dessus.

Je soussigné(e)

Professeur du **1^{er} degré** ou du **2nd degré** et appartenant au corps
des _____

Sollicite l'autorisation de participer aux épreuves de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive au titre de la **session 2020**.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et je certifie que j'ai pris connaissance des conditions générales d'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.

Fait à _____ le _____

Signature :